

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR (ICF)

1. OBJET :

Conformément à la décision générale du conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance et du représentant des Actionnaires Minoritaires, la société LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR (ICF) lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs Indépendants pour siéger au sein de son Conseil d'Administration pour un mandat de trois 3 ans (2024, 2025 et 2026).

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration des « ICF » doivent remplir les conditions énoncées aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

2-1 Conditions Générales :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et notamment :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pourront être membre du conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation de changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec « ICF », l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel et notamment ;

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation de changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, , ou salarié de « ICF » ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société qui appartient au même groupe que la société « ICF » ;

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint d'une société dans laquelle « ICF » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « ICF », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié des « ICF » ;
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société qui appartient au même groupe que la société « ICF » ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller ou banquier, client, ou fournisseur ou Salarié des « ICF ».
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social des « ICF » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié des « ICF » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec «ICF » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Qualifications et profil du candidat :

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit avoir :

- Soit une maîtrise dans l'une des spécialités suivantes : gestion financière ou comptabilité avec une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le secteur des industries chimiques
- Soit un diplôme d'ingénieur d'une école de renommée nationale ou internationale avec une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le secteur des industries chimiques

Et posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de ICF présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Le Curriculum Vitae détaillé du candidat (Annexe 1).
- La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (Annexe 2).
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à la candidature et les textes réglementaires (Annexe 3).
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat
- Une copie de la pièce d'identité (CIN).
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à ICF tout document ou ~~inform~~ qu'elle juge indispensable pour l'appréciation du dossier de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ou parvenu hors délais ne sera pas pris en compte.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à ICF, par écrit à l'adresse électronique suivante : bureau.ordre@icf.ind.tn

4. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit parvenir à la société « ICF » par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre à l'adresse suivante : 06 Rue Amine Abassi 1002 -Tunis Belvédère au plus tard le Mardi 27 février 2024.

Le cachet de la poste et du bureau d'ordre faisant foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Industries Chimiques Du Fluor, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'Administrateur Indépendant »

5. PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Les candidats seront choisis par un comité interne, après étude et évaluation des dossiers parvenues dans les délais et compte tenu du degré de satisfaction des conditions de la candidature, exigées par le présent appel à candidature.

Une liste préliminaire des candidats retenus, arrêté par le comité interne, sera transmise pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt et un (21) jour au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La société ICF Mettra à la disposition des actionnaires 21 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, en annexe du projet de résolutions, toutes les informations utiles sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1 : CURRICULUM VITAE

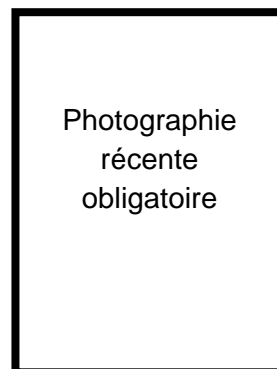
INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :.....
Prénom :.....
Date et lieu de naissance :.....
Nationalité :

N° pièce d'identité: Date d'émission :.....
Adresse actuelle :

.....
Téléphone : Fixe :..... Portable :

Adresse électronique :.....



FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé du diplôme	Nom de l'établissement	Date	Domaine d'étude

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Domaine de Formation	Nom de l'établissement	Date	Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Organisme /Entreprise	Principales Responsabilités	Date

Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction

Organisme /Entreprise	Qualité	Date

AUTRES COMPETENCES

.....
.....
.....
.....

LANGUES (Niveau de la maîtrise)

.....
.....
.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Fait à, le.....

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 2 : FICHE DE CANDIDATURE

Au poste d'Administrateur Indépendant Au Conseil d'Administration des ICF

Nom et Prénom		
CIN OU PIECE D'IDENTITE⁽¹⁾	N°	Délivrée à Le
Adresse		
Téléphone	Fixe : GSM :	
E-mail		
Profession /Qualité ⁽²⁾		
Formation Académique & Diplômes obtenus ⁽³⁾		
Expérience professionnelle⁽⁴⁾		
Autres informations		

Membre d'Autres Conseils d'Administration / De Direction	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Si oui préciser le nombre :	
	Les quels :	
	

- (1) Joindre une copie de la CIN
- (2) Joindre les justificatifs des fonctions exercées
- (3) Joindre les copies des diplômes certifiés conformes
- (4) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle

Fait à le.....
Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la carte d'identité nationale n°..... Délivrée à :le :.....

Faisant élection de domicile au :.....

Candidat (e) au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration des Industries Chimiques Du Fluor (ICF), déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité fixés par la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 et mentionnées dans cet appel à candidature.
- Que les informations fournies dans mon Curriculum Vitae sont sincères et exactes.

Fait à, le

Signature Légalisé

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.